## LA PÊCHE

LA NOUVELLE ÉCOSSE—LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À LA BOËTTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg): J'aimerais poser une question au ministre des Pêcheries. Comme les pêcheurs côtiers de la Nouvelle-Écosse doivent généralement payer leur boëtte le double de ce qu'il en coûte à leurs homologues de Terre-Neuve, songerait-il à accorder aux premiers une subvention analogue à celle qui est versée aux seconds?

L'hon. H. J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Le député n'ignore pas, j'en suis sûr, que la subvention à la boëtte versée aux pêcheurs de Terre-Neuve ne saurait être considérée comme une subvention directe. Il s'agit d'un service qui leur est assuré aux termes de la Constitution, ou des lois adoptées lorsque Terre-Neuve s'est jointe à la Confédération.

Pour ce qui est de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick ou de toute autre des provinces Maritimes, elles disposent présentement d'un programme de subvention visant la construction d'entrepôts à boëtte.

M. Crouse: Étant donné que la subvention dont a parlé le ministre désavantage les pêcheurs de Nouvelle-Écosse, le ministre ne songerait-il pas à les faire bénéficier de ce progamme?

L'hon. M. Robichaud: Le programme ne fait aucune distinction. La subvention disponible aujourd'hui l'est depuis bon nombre d'années et les circonstances n'ont pas changé.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

MALTON (ONT.)—LICENCIEMENTS À L'AVIONNERIE DOUGLAS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): J'aimerais poser une question au ministre de la Maind'œuvre et de l'Immigration pour lui demander s'il a pris connaissance d'un télégramme de protestation en provenance du président du syndicat local nº 112 des Travailleurs unis de l'automobile concernant la mise à pied de quelque 89 employés de la société Douglas Aircraft, à Malton. La rumeur circule à l'effet qu'un grand nombre de ceux qui ont été mis à pied participaient à un programme de formation en cours d'emploi; le ministre peut-il dire à la Chambre quelles mesures il a l'intention de prendre pour amener la société à les réintégrer immédiatement?

[L'hon. M. MacEachen.]

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): J'ai en effet reçu un télégramme et j'espère pouvoir faire un rapport complet sur cette question demain.

## LA HOUILLE

L'AIDE À L'INDUSTRIE EN NOUVELLE-ÉCOSSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Ma question s'adresse au premier ministre. Afin de dissiper l'inquiétude des gens qui sont au courant de la situation et qui s'y intéressent, voudrait-il annoncer dès maintenant la politique du gouvernement en ce qui touche l'industrie houillère de la Nouvelle-Écosse?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Pas aujourd'hui, monsieur l'Orateur, mais le plus tôt possible.

M. MacInnis: J'insiste de nouveau auprès du premier ministre. Étant donné l'inquiétude qui existe actuellement, pourquoi ne pas divulguer immédiatement cette politique? Il a dit qu'elle était déjà prête à publier. Pourquoi faire attendre les mineurs et la population de la Nouvelle-Écosse?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le premier ministre a répondu à la question. Le député de Cap-Breton-Sud peut trouver la réponse insuffisante, mais, comme il le sait, il ne peut pas exiger d'un ministre qu'il réponde. La deuxième partie de sa question semble porter à controverse.

M. MacInnis: Dans ce cas, j'aimerais poser une autre question complémentaire. Le premier ministre pourrait-il me dire si le gouvernement a déjà élaboré une politique qui doit être annoncée plus tard?

Le très hon. M. Pearson: La question est à l'étude actuellement et, dès que cet examen sera terminé, je serai aussi désireux que l'honorable représentant de faire connaître à la Chambre les opinions du gouvernement.

M. MacInnis: Le premier ministre pourrait-il expliquer comment il peut concilier ce qu'il vient de dire avec l'information qu'il m'a donnée à la Chambre hier lorsqu'il a dit, comme il est consigné à la page 8586 du hansard:

Je suis certain que mon honorable ami sera très heureux de cette politique lorsqu'elle sera annoncée.

Tout ce qu'on peut déduire de cette réponse, c'est que la politique est prête, mais que le gouvernement ne veut pas l'annoncer.

M. l'Orateur: A l'ordre.